



## congés individuel de formation

Par **arn**, le **07/12/2009** à **11:24**

bonjour,

je suis actuellement carrossier peintre dans un garage et j'aimerais me reconvertir donc du coup accéder au congés individuel de formation.

Dans les documents là dessus il dit qu'il faut justifier de 24 mois consécutif ou non en tant que salarié et de 12 mois d'ancienneté dans la même entreprise. est ce que les 24 mois en tant que salarié plus les 12 mois d'ancienneté sont à rajouter c'est à dire trois ans en tout? moi je comprends que les 12 mois d'ancienneté peuvent être compris dans les 24 mois en tant que salarié. mon patron dit qu'il faut trois ans en tout... ça fait 2 ans et 9 mois que je suis en cdi dans ce garage.

merci pour vos réponses.

cordialement

Par **loe**, le **07/12/2009** à **11:55**

Bonjour,

Voici la réponse à votre question, sur le site de l'ANFA.  
Normalement votre employeur cotise à cet organisme.

vous avez raison, il vous faut 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise actuelle. Et les 24 mois de travail peuvent être consécutifs ou pas.

"Congé Individuel  
de Formation

Le congé individuel de formation fait partie de la formation professionnelle continue.

Qui peut l'obtenir ?

Tout salarié pouvant justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié (pas nécessairement dans la même branche professionnelle) et d'une ancienneté de 12 mois dans l'entreprise."

Source : <http://www.anfa-auto.fr/?p1=3&p2=3&p3=2&p4=0>

Par **arn**, le **07/12/2009** à **12:06**

donc au jour d'aujourd'hui, j'ai accès au cif